# Scrutin au suffrage universel direct. Circulaire n° INTA2000661J du 16 janvier 2020

## Revue - Vie Communale

### Source - Circulaire

La circulaire n° INTA2000661J du 16 janvier 2020 précise les mesures à prendre pour l’organisation des bureaux de vote, les opérations de vote et de dépouillement, ainsi que l’établissement des procès-verbaux, la proclamation et la communication des résultats, chaque fois que se déroule dans la commune un scrutin au suffrage universel direct.